

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

DU 11 OCTOBRE 2018 À 10 H 30

Centre administratif de l'Eurométropole

Salon Carré

Convocation du 4 octobre 2018

Membres en exercices : 30 titulaires
30 suppléants

Membres présents : 16 titulaires
7 suppléants

Délibération n°333 du Comité syndical

5. Personnel

- Renouvellement de la convention de mise à disposition

La mise à disposition d'Eve ZIMMERMANN, agent de la communauté de communes d'Alsace Bossue, pour une durée d'un an, est arrivée à échéance le 30 septembre.

Pour pallier le congé maternité d'un agent et assurer le tuilage avec notre recrutement d'un chargé de mission au 01/12/2018, il est proposé de prolonger la convention de mise à disposition. Le comité syndical devra autoriser le Président à signer un avenant à la convention pour une prolongation d'une durée de 2 mois.

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Autorise le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel avec la communauté de communes de l'Alsace Bossue.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 17 OCT. 2018

La publication le 17 OCT. 2018

Strasbourg, le 17 OCT. 2018

Le Président
Robert HERRMANN

